



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2^{ème} Conférence Permanente du Parasport

BILAN ET PERSPECTIVES

14 FÉVRIER 2025



ÉDITO



**Marie
Barsacq**

ministre des Sports,
de la Jeunesse
et de la Vie associative



**Charlotte
Parmentier-Lecocq**

ministre
de l'Autonomie
et du Handicap



**Marie-Amélie
Le Fur**

présidente
du Comité Paralympique
et Sportif Français

VERS UN HÉRITAGE DURABLE POUR LE PARASPORT



Au lendemain du formidable succès des Jeux Paralympiques de Paris 2024, **nous devons transformer l'élan populaire et l'enthousiasme collectif en un héritage durable pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.** Plus qu'un événement, ces Jeux ont marqué une étape décisive pour le changement de regard sur le handicap, le parasport et la reconnaissance de ses acteurs. Il nous appartient désormais de capitaliser sur cette dynamique pour faire du sport un véritable levier d'inclusion et d'épanouissement pour tous.

Cette deuxième Conférence Permanente du Parasport constitue un moment clé : celui du bilan et de la réflexion collective. Grâce aux données issues des enquêtes menées par les services ministériels, nous pouvons objectiver les tendances, identifier les freins persistants et orienter nos décisions en faveur d'un accès facilité et renforcé au sport pour les personnes en situation de handicap. Nous devons nous appuyer sur cette connaissance pour mieux accompagner les clubs, les fédérations et les collectivités dans le développement d'une offre sportive plus inclusive et accessible.

Aujourd'hui, **la pratique sportive des personnes en situation de handicap est en moyenne deux fois inférieure au taux de la population générale** : seuls 32 % pratiquent une activité sportive au moins une fois par semaine, contre 65 % pour l'ensemble des Français. S'il se réduit année après année, cet écart est encore trop important et nous rappelle que l'engagement de tous reste nécessaire.

Dans les prochains mois, nous formaliserons ensemble **une nouvelle stratégie nationale sport & handicap 2025-2030** dont les orientations devront être l'accessibilité des lieux et événements sportifs, le développement de la pratique des personnes en situation de handicap dans tous les environnements notamment en milieu ordinaire, l'accompagnement de la performance et de la visibilité des parasports et parasportifs, de tout type d'handicap. Certaines mesures seront également portées dans le cadre du prochain comité interministériel du handicap du 6 mars 2025.

Au travers de cette conférence, nous souhaitons **réaffirmer notre engagement commun : faire du sport un droit effectif pour chacun, indépendamment de sa condition.** C'est un enjeu de société, une nécessité, mais surtout une ambition que nous devons concrétiser ensemble.



I. AUGMENTER LA VISIBILITÉ DES PARASPORTS ET DES PARASPORTIFS



Que ce soit par la médiatisation ou par des opérations de sensibilisation du grand public, **la visibilité des parasports et des parasportifs est essentielle**. Elle donne à la fois l'idée et l'envie aux personnes en situation de handicap (PSH) de pratiquer, mais permet aussi de changer le regard du grand public sur les parasports.

✓ CE QUI A ÉTÉ FAIT :

- La 3^{ème} édition de l'opération « **Jouons ensemble** », avec l'ARCOM, s'est déroulée du 2 au 8 octobre 2023 pour continuer d'accroître la médiatisation du parasport. Selon un rapport de l'ARCOM de septembre 2023, 10,4% du temps d'antenne des magazines sportifs portaient sur le parasport.
- La 2^{ème} édition de la **Journée Paralympique** et la 8^{ème} **Semaine Olympique et Paralympique (SOP)** ont eu lieu respectivement en octobre 2023 (veille d'ouverture de la billetterie paralympique) et avril 2024. Des dizaines de milliers de personnes, enfants comme adultes, se sont ainsi essayés ensemble à différents parasports.
- **Les Jeux Paralympiques** ont été inscrits sur la liste des « **événements d'importance majeure** », garantissant leur diffusion sur une chaîne gratuite et ainsi leur accès à tous les téléspectateurs. Avec un temps de retransmission jamais connu sur France Télévisions (300 heures de direct), les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ont rencontré leur public avec 45 millions de téléspectateurs cumulés sur France Télévisions et des pics à 12 millions pour la cérémonie d'ouverture et 5,5 millions pour la finale de cécifoot.

▷ PERSPECTIVES :

- **Les efforts pour la médiatisation du parasport** doivent être poursuivis en renouvelant notamment le cadre de travail avec l'ARCOM et les chaînes publiques pour augmenter le temps de retransmissions dédiées aux parasports et aux parasportifs. Organisées conjointement par le CPSF et le Comité d'Organisation des Jeux de Paris 2024, les sessions de sensibilisation des journalistes à la sémantique, aux classifications et aux autres spécificités des parasports ont démontré leur utilité et sont à reproduire.
- **Le maintien de la Journée Paralympique avec le CPSF et de la Semaine Olympique et Paralympique avec le CNOSF et l'Etat est assuré** au-delà des Jeux de Paris 2024 et dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes Françaises 2030.
- Après une pause pour la diffusion des Jeux Paralympiques de Paris 2024, l'opération « **Jouons ensemble** » de l'ARCOM reprendra dès 2025.



II. FAIRE PROGRESSER L'ACCESSIBILITÉ À LA PRATIQUE SPORTIVE



Après le succès des Jeux Paralympiques, de plus en plus de personnes en situation de handicap ont envie de sport. Pour répondre à cette demande, **réduire et lever les freins à l'accessibilité de la pratique sportive** est une des clés.

✓ CE QUI A ÉTÉ FAIT :

Accès à l'information des usagers :

- Depuis le 2 septembre 2024, le site d'information « **MonParcoursHandicap.gouv.fr** », qui compte plusieurs millions d'utilisateurs en situation de handicap, s'est doté d'une **rubrique « sport »**, construite par la caisse des dépôts, mandatée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le ministère chargé des sports. Depuis son ouverture, la rubrique a reçu plus de **20 000 visites**.
- **Le Handiguide des sports** a amélioré le référencement des structures sportives para-accueillantes : 5 000 structures (+ 1000 par rapport à 2023) et plus de 6 000 lieux accessibles aux personnes handicapées (au 10/01/2025).
- **Le personnel des Maisons départementales des Personnes Handicapées (MDPH)** a été sensibilisé à l'importance de la pratique sportive des personnes en situation de handicap à l'occasion de webinaires menés en 2024 par le Centre d'Expertise Sport et Handicaps..

Accès aux matériels et équipements :

- En 2022, la **TVA** a été réduite à 5,5% pour le matériel sportif spécifique.
- Afin de réduire le frein financier des sportifs amputés, **le cadre de remboursement des prothèses sportives** a été clarifié et le taux de remboursement porté à 75% dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH).
- **L'enveloppe annuelle « équipements » de l'ANS** est passée de 2 M€ à 3 M€ entre 2019 et 2024 afin d'améliorer l'accessibilité des équipements sportifs, des véhicules adaptés et des matériels adaptés.
- **En février 2025**, le président de la République a annoncé la **prise en charge intégrale des fauteuils roulants sportifs, à compter du 1^{er} décembre 2025**. La réforme permet de faciliter les démarches pour **automatiser** au maximum les prises en charge **sans avance, ni reste à charge**.

Accès aux structures sportives :

- **Le Pass'Sport**, offrant 50€ de déduction à l'inscription dans une structure sportive (club ou salle privée), a été reconduit pour la rentrée sportive 2024. Il a concerné 3 000 jeunes bénéficiaires (jusqu'à 30 ans) en situation de handicap sur la campagne de la rentrée sportive 2024.

Accessibilité des événements sportifs :

- **L'organisation des JOP de Paris 2024** a été l'occasion de mettre en place des mesures, concertées avec des représentants des PSH, visant à assurer l'accessibilité de l'évènement pour les sportifs comme les spectateurs avec, par exemple, la mise en place de 1 000 taxis accessibles, la prise en charge des handicaps sensoriels, le renforcement des services d'assistance, les navettes dédiées ou encore la formation des volontaires.



▷ PERSPECTIVES :

Accès à l'information des usagers :

- Les acteurs concernés doivent être davantage encouragés à se référencer sur la rubrique sport de « MonParcoursHandicap » ou sur le Handiguide du sport pour faciliter l'accès des usagers à l'information.

Accès aux matériels et équipements :

- Au prochain Conseil d'Administration de l'ANS, il sera proposé de maintenir l'enveloppe dédiée à l'aide à l'achat d'équipements sportifs à hauteur de 3 M€ en 2025.

Accès à une pratique sportive :

- La part des bénéficiaires du Pass'sport de l'AEEH et AAH doit encore progresser.

Accessibilité des événements sportifs :

- À l'horizon 2027/2030, **les grands événements sportifs internationaux (GESI) organisés en France devront être exemplaires en termes d'accessibilité** en généralisant le recours au guide d'usage, au sous-titrage, l'utilisation de la langue des signes française, et en formant leurs volontaires à la prise en charge des PSH. A terme, le respect de ces critères par les GESI pourrait conditionner les aides publiques à ces grands événements.



III. DÉVELOPPER L'OFFRE DE PRATIQUE SPORTIVE ADAPTÉE



Avant même d'améliorer l'accessibilité de la pratique sportive, **l'offre de pratique sportive adaptée doit être plus dense** pour permettre de pratiquer l'activité de son choix, près de chez soi.

✓ CE QUI A ÉTÉ FAIT :

- Le ministère chargé des Sports a soutenu le dispositif « club inclusif » piloté par le CPSF afin de former 3 000 clubs supplémentaires d'ici 2025 et d'augmenter le nombre de clubs proposant une offre d'accueil adaptée. Fin 2024, 1 700 clubs ont été accompagnés, issus de plus de 100 fédérations sportives, impliquant 68 départements.
- Le développement de l'activité physique et sportive dans les établissements sociaux et médico-sociaux (**ESMS**) se poursuit, après **l'obligation de nommer un référent pour les activités physiques et sportives** (loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport et décret du 17 juillet 2023). L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) a créé des guides pour les référents en ESMS et pour les chefs d'établissement, ainsi qu'une plateforme de mutualisation des bonnes pratiques en matière sportive. **Un fonds de soutien de 8,7 M€ a été confié en 2024 aux Agences Régionales de Santé (ARS)** pour permettre de financer des projets sportifs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap des ESMS, notamment les 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ) pour les jeunes en situation de handicap.

▷ PERSPECTIVES :

- Les efforts doivent se poursuivre pour **faciliter la pratique sportive des PSH en milieu ordinaire**, en renforçant les liens entre les acteurs du handicap et ceux du sport avec, par exemple, le programme ESMS et Club ou encore les référents sport dans les ESMS.
- **L'offre de pratique sportive adaptée doit être mieux structurée et plus dense** avec l'augmentation du nombre de **Clubs inclusifs** et le soutien, via l'Agence Nationale du Sport (ANS), aux fédérations pour le développement du parasport.
- **Les besoins de compensation humaine** doivent être davantage pris en compte car ils constituent un véritable frein à la pratique. L'enveloppe de 500 000 € accordée via l'ANS sur la période 2024-2027 pourrait apporter un début de solution.
- **Les pratiques partagées** pour mixer les publics doivent être développées, y compris pour offrir des espaces de sport aux aidants.
- **Dans les milieux spécialisés, le déploiement de 30' APQ** doit se poursuivre en ESMS et un « **réflexe sport** » doit se généraliser dans le parcours de prise en charge des PSH.



IV. AMÉLIORER LA HAUTE PERFORMANCE ET LA GOUVERNANCE DES PARASPORTS



Après le succès des athlètes français aux Jeux Paralympiques de Paris 2024, **les moyens alloués à la haute performance seront maintenus pour viser le top 5 des nations paralympiques** aux Jeux d'été comme d'hiver, avec l'édition dans les Alpes françaises 2030 comme horizon.

✓ CE QUI A ÉTÉ FAIT :

- **Augmentation des moyens alloués par l'ANS**, multipliés par 4 depuis Tokyo. Objectif de la 8^{ème} place atteinte (14^{ème} à Tokyo).
- **La gouvernance du sport sourd** a été transférée en 2024 de la FFHandisport au CPSF qui coordonne désormais officiellement la délégation française pour les Deaflympics d'été et d'hiver (Jeux mondiaux des sportifs sourds, absents des Jeux Paralympiques). Les fédérations délégataires ayant fait la demande auprès des services de l'Etat ont pu reconnaître le sport sourd comme discipline de haut niveau pour la période 2025-2028.
- Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative alloue **2 M€ de subvention par an au CPSF** pour soutenir son action en direction du développement de la pratique et du haut niveau. Cette aide a été portée exceptionnellement à **5,5 M€ en 2024** en raison des Jeux Paralympiques et l'accompagnement de la délégation paralympique française.

▷ PERSPECTIVES :

- **Le niveau d'accompagnement des athlètes doit être maintenu pour viser le top 5 aux Jeux Paralympiques** de Milan-Cortina 2026 et de Los Angeles 2028.
- **Avec le CPSF, la délégation parasportive française doit se renouveler et se féminiser** pour arriver à la parité lors des Jeux Paralympiques de Brisbane 2032. Une stratégie dédiée, en lien avec l'ANS, sera mise en place et le 1^{er} séminaire du parasport féminin est prévu les 5 et 6 mars 2025.





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
95 avenue de France
75650 Paris cedex 13

www.sports.gouv.fr

